

# Préface

S'il y a un auteur à découvrir, c'est bien l'historien André-Carl Vachon, qui a réussi à entrer dans les dédales de la douloureuse histoire des Acadiens. J'ajouterais même qu'il est de l'école de feu Frédéric Bastien (1969-2023), qui avait réussi à nous faire découvrir l'hypocrisie des jeux de coulisse entourant l'imposition du rapatriement d'une constitution que l'on ne voulait pas en 1982. Par ailleurs, en Acadie cette fois-ci, André-Carl Vachon met le doigt sur une plaie qui ne se cicatrise pas. Par ses recherches, il a prouvé que Charles Lawrence n'avait pas respecté le serment d'allégeance signé par les Acadiens et que ce dernier a ordonné à Robert Monckton de chasser les Acadiens à tout prix. Et dire qu'il y a des villes qui ont nommé des artères en hommage à Lawrence et à Monckton, c'est à n'y rien comprendre!

En 1963, lorsque j'étais étourdi par le puissant verbe de Pierre Bourgault, je m'imaginai que nos minorités francophones hors Québec n'étaient que des agonisants, des « *dead duck* », c'est-à-dire une cause perdue, vouée à l'échec, et qu'il ne servait à rien de perdre notre temps avec ces agonisants...

Pourtant, en lisant la recherche de Vachon, qui s'est démené comme un bénédictin à fouiller dans nombre de bibliothèques, à trouver des textes révélateurs – depuis 1999, il s'est rendu tant à Londres, à Paris, à La Nouvelle-Orléans, à Halifax, à Sydney (Cap-Breton), à Moncton, à Québec, à Montréal et à Ottawa – on découvre combien les acteurs de cette douloureuse déportation se sont simplement bel et bien adonnés à une épuration ethnique.

Aujourd'hui, avec cette nouvelle génération d'Acadiens modernes, contrairement à notre jeunesse québécoise, on voit qu'ils sont devenus des patriotes s'engageant dans un militantisme avec leur beau drapeau, tout en refusant de s'éteindre. Et à titre d'exemple, il y a une dizaine d'années, j'avais eu l'honneur d'être invité à Kamouraska, ville de feu René Chaloult, celui qui nous a donné le drapeau du Québec, parmi d'autres. Au cours de cet exposé, j'avais eu l'audace de leur suggérer de se débarrasser du nom de ce fanatique Monckton sur la façade de leur institution de haut savoir. Je croyais alors que l'Université Antonine Maillet serait plus appropriée. Bizarre, personne dans la salle, pleine à craquer, n'avait réagi. Eh bien, le temps, semble-t-il, a fait son œuvre. Voilà que le nom de l'Université de la Nouvelle-Acadie correspondrait mieux à la réalité; remarquez que j'explique là un choix personnel.

Mais la révélation dans l'ouvrage de Vachon, c'est d'apprendre que les Acadiens avaient signé et accepté une fidélité à l'égard du roi britannique George II, en 1730, afin de pouvoir rester sur leur terre qu'ils avaient fertilisée, et ce, de A à Z. Résultat : l'abject Charles Lawrence a fait preuve de tartufferie le 28 juillet 1755. Et je découvre en lisant l'ouvrage d'André-Carl que même des soldats bostoniens se sont permis de venir en Acadie, par haine, pour écraser les méchants Blancs catholiques. De plus, cette attaque a été ralentie grâce à la guérilla des Mi'kmaq<sup>1</sup> et des Malécites, aussi sympathiques à la cause des Acadiens qu'ils aimaient bien. Comme on le voit à l'heure de la réconciliation, André-Carl Vachon cloue le bec, en prouvant encore une fois, que si réconciliation il doit y avoir, il faudrait d'abord savoir que nous sommes à des années-lumière et que nous n'avons rien à voir avec un quelconque génocide. En terminant, saluons ces nouveaux militants qui gagnent du terrain dans cet effort de conserver le fait français dans les Maritimes. Non, vous n'êtes pas des « *dead duck* », chers Acadiens, ni des agonisants. N'oublions pas qu'au Québec agonisant, sur les 9 millions que nous sommes, près de 4,8 millions sont d'origine acadienne<sup>2</sup> et nous en sommes fiers, car vous êtes une contribution ineffable. Il vous reste encore des défis à relever, mais n'oubliez pas que vous avez rendez-vous avec l'affirmation.

Gilles Proulx, Grand Verdunois,  
animateur de radio et de télévision,  
chroniqueur pour le *Journal de Montréal*,  
ainsi qu'auteur, notamment du livre :  
*Nouvelle-France, 1524-1763 : Ce qu'on aurait dû vous enseigner* (2015)

- 
1. Les Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard utilisent l'orthographe Smith-Francis. Selon cette orthographe, Mi'kmaq ne prend pas de « s » puisque c'est un mot pluriel. « Mi'kmaq désigne l'ensemble du peuple, alors que Mi'kmaw désigne une seule personne. » Mi'kmaw est aussi utilisé comme adjectif. A. J. B. Johnston et Francis Jesse, *Ni'n na L'nu : les Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard*, Tracadie, La Grande Marée, 2014, p. 5 et 21. Alors que les communautés de la Gaspésie et du Nouveau-Brunswick emploient généralement le terme « mi'gmaq », avec un « g » au lieu du « k ». Néanmoins, l'Office québécois de la langue française recommande d'écrire la nation micmaque, un Micmac, une Micmaque, des Micmacs et des Micmaques.
  2. Selon des recherches génétiques récentes, 78,5 % des Québécois d'origine canadienne-française ont au moins un ancêtre acadien. Claude Bhérier, *Ramifications génétiques et démographiques de l'effet fondateur québécois*, thèse de doctorat présentée à la Faculté de médecine, Université de Montréal, avril 2014, p. 76.

# Introduction

Ce sont près de 10 000 Acadiens qui ont été déportés dans les colonies anglo-américaines ainsi qu'en Angleterre et en France, entre 1755 et 1763. C'est le nombre généralement utilisé pour quantifier le nombre d'Acadiens déportés. Au total, ce sont 13 005 personnes qui ont été déportées. Plus précisément, ce sont 9149 Acadiens, 1740 Insulaires<sup>1</sup>, 2050 Européens et 66 Canadiens qui ont été déportés, sur une population totale de 17 026 personnes en 1755<sup>2</sup>. Que s'est-il passé? Pourquoi?

Les déportations de 1755 et de 1756 ont touché la population de la région de Chignectou, c'est-à-dire dans la grande région du fort Beauséjour en Acadie française, ainsi que les Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Ces derniers étaient des sujets britanniques, et ils ont été déportés dans les colonies anglo-américaines, soit du Massachusetts à la Géorgie. Ensuite, la guerre de Sept Ans a été déclenchée au printemps de 1756. Après la chute de Louisbourg en 1758, les Britanniques ont déporté la population française des îles Saint-Jean et Royale, ainsi que d'une bonne partie de la population encore présente en Acadie française, soit ceux de la région de Sainte-Anne-des-Pays-Bas (aujourd'hui Fredericton, Nouveau-Brunswick) et ceux de la baie des Chaleurs à Miramichi. La grande majorité a été envoyée auprès de son roi, soit en France, dont certains ont passé par l'Angleterre avant d'être envoyés en France.

Le fameux serment d'allégeance... L'ont-ils signé ou non? Certaines personnes disent que si les Acadiens l'avaient signé, ils n'auraient pas été déportés. Est-ce vraiment le cas? Cette réponse trop simpliste ne reflète pas la complexité des événements et des perspectives britanniques sur les intentions que les autorités avaient sur la colonie de la Nouvelle-Écosse.

---

1. Ce sont les habitants des îles Saint-Jean et Royale. Certains d'entre eux sont natifs de Terre-Neuve ou de Saint-Pierre-et-Miquelon. Robert Larin et André-Carl Vachon, *Acadiens, Canadiens et Français. Synthèse des déportations. 1755-1763*, Québec, Septentrion, 2023, p. 27.

2. *Ibid.*, p. 69.

En 2019, la question était sur la place publique : « Devrait-on qualifier la déportation des Acadiens de génocide<sup>3</sup>? » Un comité expert a été formé pour étudier la question. Lors d'un reportage à Radio-Canada, Maurice Basque a précisé : « Un génocide, c'est l'intention de faire disparaître physiquement ou de faire disparaître le plus possible sur le plan culturel une communauté. Les historiens ne voient pas dans l'intention des Britanniques une réelle volonté de faire disparaître physiquement les Acadiens<sup>4</sup> ». Le comité expert a finalement déterminé que la Déportation des Acadiens était une épuration ethnique.

Pour obtenir une meilleure vision d'ensemble sur la question de la déportation des Acadiens, il faut reculer dans le temps afin de comprendre la succession d'événements et de décisions qui ont été prises pour avoir une meilleure conception de ce qui s'est passé au 18<sup>e</sup> siècle. La lecture des serments d'allégeance dont les Acadiens ont été confrontés après le traité d'Utrecht de 1713 et après la mort de George 1<sup>er</sup>, roi de Grande-Bretagne en 1727, vous aidera à cerner les propos. De quoi s'agissait-il? Qu'ont exprimé les autorités britanniques à ces moments importants? Outre cela, quels ont été les plans proposés pour encadrer la question acadienne, cette population franco-catholique demeurant dans une colonie anglo-protestante et britannique depuis 1713? Le traité d'Utrecht garantissait le libre exercice de la religion catholique aux Acadiens. Vraiment? Est-ce que la religion a eu une influence sur la décision de déporter des Acadiens? Une saga, une succession d'événements, de plans, de décisions qui ont culminé jusqu'à la date fatidique du 28 juillet 1755. Emprisonnement, chasse à l'homme, femmes abusées, incendie des villages, expulsion de la population dans de mauvaises conditions, participation des membres de Premières Nations... Que s'est-il passé sur le grand territoire de Mi'kma'ki? Pour débiter, nous vous proposons un survol des événements marquants qui ont forgé l'histoire acadienne. Ensuite, vous serez invité à lire une sélection de textes et d'extraits choisis pour saisir l'ampleur des événements, soit entre la signature du traité d'Utrecht en 1713 à l'après-déportation de 1755. Puis, vous serez amené à réfléchir à certains aspects, tels que l'impact du fait religieux, la

---

3. « Génocide acadien : la Société de l'Acadie du N.-B va créer un comité pour étudier la question [15 juin 2019] », *ICI Nouveau-Brunswick* [en ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1186383/deportation-acadiens-genocide-debat-sanb-nouveau-brunswick> (Page consultée le 18 janvier 2025).

4. « Peut-on parler de génocide en Acadie? [14 mai 2019] », *ICI Nouveau-Brunswick* [en ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1169842/histoire-acadie-maurice-basque-nicolas-landry> (Page consultée le 18 janvier 2025).

participation des Premières Nations, les Acadiens qui ont été tirés à bout portant, la situation des femmes, des familles séparées ainsi que des enfants. Finalement, est-ce que la déportation des Acadiens pourrait être considérée comme étant une épuration ethnique ou un génocide ?